



VILLA DEPARTEMENTALE MARGUERITE YOURCENAR
RESIDENCE D'ECRIVAINS
CANDIDATURES OUVERTES POUR UNE RESIDENCE EN 2021



©Albin de la Simone

La villa départementale Marguerite Yourcenar est une résidence d'écrivains située sur la terre d'enfance de Marguerite Yourcenar, le Mont Noir, au cœur de la Flandre, entre Lille et dunkerque.

Créée en 1997 par le département du Nord, elle reçoit chaque année environ 20 auteurs français ou étrangers, émergents ou confirmés mais ayant déjà été publiés par un éditeur professionnel.

Ils sont accueillis pour des séjours de 1 à 2 mois afin de pouvoir développer leur projet et perçoivent une bourse du département du Nord.

Tous les genres littéraires y sont acceptés (roman, nouvelles, poésie, théâtre, essais, roman graphique, littérature jeunesse à partir de 12 ans, scénario, traduction d'œuvres littéraires, tandem auteur/traducteur...)

La villa Marguerite Yourcenar est aussi un lieu d'animation et de rencontres culturelles active sur son territoire. Elle organise autour de la présence des auteurs, avec des établissements scolaires et universitaires, médiathèques, librairies, équipements culturels, associations, centres sociaux... des actions destinées à rendre accessible et valoriser la création littéraire contemporaine dans toutes ses expressions.

L'esprit du lieu est évidemment habité par la figure de l'illustre de Marguerite Yourcenar, dont il célèbre l'œuvre et les engagements.

Mais la villa, ouverte à toutes les inspirations est avant tout un lieu de liberté créatrice et de partage.

CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE SÉJOUR À LA VILLA MARGUERITE YOURCENAR

Trois écrivains peuvent être accueillis simultanément, disposant chacun d'une chambre-bureau équipée d'une salle de bain individuelle.

Un salon, une bibliothèque, une cuisine, un salon TV et informatique, une salle à manger ainsi que les sept hectares du parc..., sont à la disposition des résidents.



Les repas du soir sauf le weekend sont pris en charge par la villa.

Les résidents ont à leur disposition 3 bicyclettes et 1 voiture.

Les écrivains résidents perçoivent une bourse d'environ 2 000 € par mois de présence effective. Cette bourse de résidence est versée par virement administratif au plus tard 60 jours après la fin du séjour.

Un forfait de 300 € est ajouté au montant de la bourse, pour la prise en charge par l'auteur de ses frais de déplacements.

L'auteur en résidence s'engage à respecter les principes suivants :

-Consacrer son séjour à son travail littéraire

-Lors de la publication, faire figurer sur l'ouvrage sur lequel il aura travaillé pendant la résidence : « L'auteur a bénéficié pour la rédaction de ce livre, d'une résidence d'écriture à la Villa Marguerite Yourcenar, Département du Nord » et en adressera deux exemplaires à la Villa Marguerite Yourcenar.

-S'engager à participer à trois rencontres minimum lors des événements littéraires organisés par la Villa Marguerite Yourcenar ou en direction de l'Education Nationale ou dans le cadre d'autres partenariats.

-Accepter de rencontrer la presse

-Accepter que les informations professionnelles le concernant et les photographies prises lors de la résidence soient mises en ligne sur le site internet du département du Nord et dans les différents documents de communication de la Villa.

Pièces du dossier de candidature à fournir en version numérique (sauf livres)

1. le formulaire d'inscription complété, daté et signé
2. une présentation dactylographiée de votre parcours et une bibliographie
3. une lettre dactylographiée qui expose votre projet et vos motivations
4. des exemplaires d'ouvrages publiés en français :
 - trois exemplaires du dernier livre publié
 - trois exemplaires d'un autre ouvrage, représentatif de votre démarche artistique

Pour les ouvrages n'ayant pas encore fait l'objet d'une édition en français, l'auteur devra fournir un extrait significatif traduit en français en mentionnant le traducteur (40 pages minimum) et un exemplaire de l'ouvrage

5. Résumé ou synopsis dactylographié du manuscrit pour lequel vous sollicitez la résidence (1 page maxi)

6. Revue de presse (choix de 3 articles maxi)

Les ouvrages édités à compte d'auteur ne sont pas pris en considération. Sont également exclus : les ouvrages collectifs, ceux concernant la recherche universitaire (thèses, travaux scientifiques...), les manuels scolaires et autres ouvrages didactiques ne relevant pas de la création littéraire et tout ouvrage purement iconographique.

LES OUVRAGES DESTINÉS AU COMITÉ LITTÉRAIRE NE SONT PAS RESTITUÉS

Les dossiers doivent être retournés avant le 14 février 2020 à l'adresse suivante :

Courriel : francoise.bultez@lenord.fr

Villa Marguerite Yourcenar

2266 route du parc

59270 Saint-Jans-Cappel

France

Téléphone : (00 33) 03 59 73 48 90

Site : lenord.fr/villayourcenar

Tout dossier incomplet ne pourra être transmis au comité.

Celui-ci délibèrera en juin 2020. Les candidats seront informés par lettre des décisions du comité, courant juin 2020 et de la validation du Département du Nord à l'issue de cette commission.

Les candidats retenus pourront effectuer leur résidence entre mars et novembre 2021.

VILLA DÉPARTEMENTALE MARGUERITE YOURCENAR

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Résidence 2021

Mme M. Nom Prénom :

Pseudonyme

Date de naissance

Lieu de naissance.....

Nationalité

Adresse

.....

Tél.

Courriel/e-mail :

Avez-vous un permis de conduire valide en France et en Belgique ? OUI NON

Pour les candidats non francophones :

Fournir un dossier de candidature traduit en français

Nom et courriel/e-mail du traducteur de vos ouvrages en français :

.....
.....

Etes-vous en contact avec un éditeur pour la publication en français d'un de vos livres ? Si

oui, nom et adresse de l'éditeur :

.....

Connaissance du français : passive active

Pratique du français : orale écrite

Autre langue :

Si vous êtes citoyen d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, avez-vous les visas nécessaires pour l'entrée en France et en Belgique ?

.....

